

REGION MARITIME



*Commune des Lacs 1*

Aného  
Ville tricentenaire  
Deux fois capitale du Togo

1951-2023

130 B.P. 109 Aného - TOGO

Standard : (+228) 70 52 67 67

www.lacs1.mairie.tg

contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg

Membre Fondateur de la Faïtière  
des Communes du TOGO

(F.C.T.)

Membre de l'Association  
Internationale des Maires  
Francophones (A.I.M.F.)

Partenaire du Conseil Général  
des Yvelines (France)

Membre des Cités et Gouvernements

Locaux Unis d'Afrique  
(CGLU Afrique)

Membre de l'Organe des Collectivités

Territoriales Transfrontalières  
du Sud Bénin Togo  
(OCT- SBT)

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DE LA  
CHEFFERIE COUTUMIERE

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie  
\*\*\*\*\*

REGION MARITIME

PREFECTURE DES LACS

COMMUNE DES LACS 1

CABINET

CELLULE COMMUNICATION

N° 016 /2025/MATDCC/RM/PL/CL1-CAB-SC

## COMMUNIQUE

Le Maire de la Commune Lacs 1 informe les parents et la jeunesse qu'un programme de formation en mécanique d'engins poids lourds est ouvert à l'intention des jeunes de la commune.

Ce programme vise à offrir aux jeunes une opportunité d'apprentissage qualifiant dans un secteur technique porteur.

Conditions d'éligibilité :

Être âgé(e) de 18 à 35 ans ;

Avoir le Baccalauréat deuxième partie (BAC II) ;

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pièces à fournir : Une copie légalisée de l'acte de naissance ; une copie légalisée de l'attestation du BAC II.

Les dépôts des dossiers se feront au secrétariat administratif de la Mairie de Lacs 1, du lundi au vendredi aux heures de travail habituelles.

Date limite de dépôt, le Jeudi 14 août 2025.

Fait à Aného, le 04 Août 2025

Le Maire



Me Alexis John C.D. AQUEREBURU